

MANIFESTEZ VOUS ICI!

Remplissez le questionnaire



LANCEMENT : 27 JUIN 2024

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉPONSES : 13 SEPTEMBRE 2024

 AUBEPINE_RENNES

 AUBEPINE SCOP SARL



Appel à manifestation d'intérêt pour le financement du "Pôle de l'Arbre Urbain"

AMI porté par la société Aubépine SCOP en vue de la création d'un centre de ressources pour la préservation des arbres en milieu aménagé

1 – Pourquoi un pôle de l'arbre "urbain" ?

Le contexte urbain présente un défi de taille pour la survie des tous les végétaux, et des arbres en particulier. Pollutions, compaction et appauvrissement des sols, imperméabilisation massive, îlots de chaleur, maladies, blessures infligées par les humains, sont autant de causes qui mènent à l'affaiblissement de nombreux végétaux en ville, où l'espérance de vie d'un arbre est souvent limitée à quelques décennies, quand celle d'un sujet poussant en milieu plus naturel atteint plus facilement plusieurs centaines d'années.

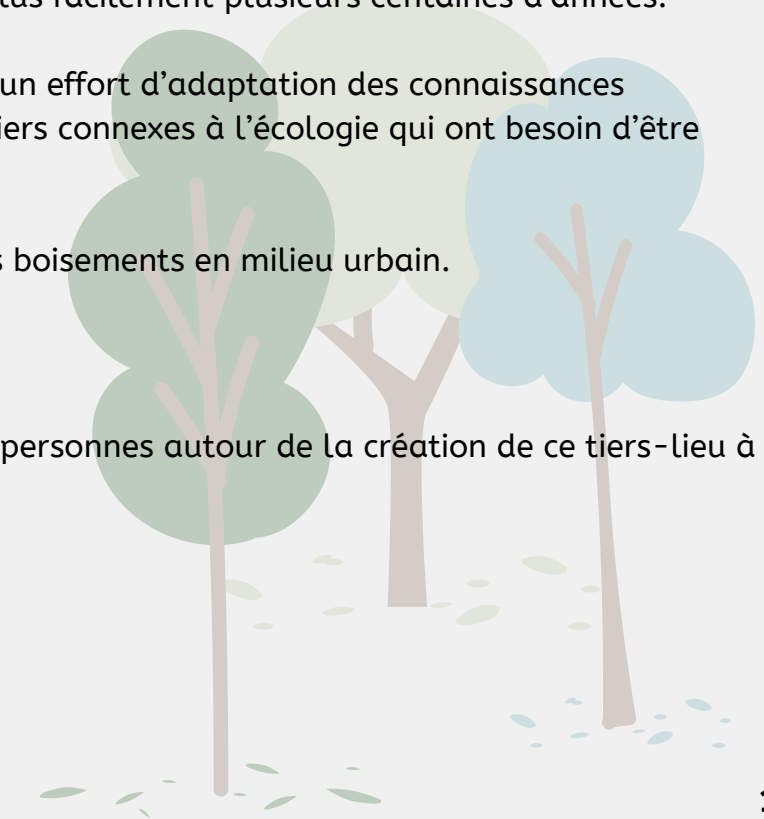
Les particularités d'un environnement aménagé demandent aux experts et chercheurs un effort d'adaptation des connaissances fondamentales sur le végétal. Aussi, ce cadre implique davantage d'acteurs et de métiers connexes à l'écologie qui ont besoin d'être informés des enjeux techniques pour assurer la préservation des arbres.

Ce futur pôle se veut donc un centre de ressources et de coopération pour favoriser les boisements en milieu urbain.

2- Votre participation

L'objectif de cet AMI est de constituer un comité de pilotage pour fédérer structures et personnes autour de la création de ce tiers-lieu à vocation coopérative. Ensemble, nous pourrons ainsi :

- Définir une forme juridique adaptée
- Identifier les ressources financières et humaines
- Orienter le programme d'activités



3 – Concrètement ?

-C'est où ?

Le PAU sera localisé dans la rue des 25 fusillés, à Saint-Jacques-de-la-Lande, dans des locaux aujourd'hui en construction, dont les 70 m² de rez-de-chaussée lui sont réservés.

La création du PAU aura lieu après la livraison des locaux, soit au 2e trimestre 2025.

-Pour quoi faire ?

Si le programme des activités s'adapte au fil des échanges, voici des premières idées de ce que le PAU pourrait être :

Une bibliothèque et une base de données partagées

Cette structure pourra accueillir un centre de ressources documentaires sur l'arbre et le végétal. Ces ouvrages couvriront une diversité d'angles d'expertise (physiologie, mécanique, pathologie, pédologie, urbanisme, paysage, sociologie, histoire), de supports (livres, bandes-dessinées, revues, articles de recherche) et pour tous les publics.

Elle mettra également des ressources à disposition en ligne : articles, documents scannés, banques de données etc.

Un lieu de partage des problématiques rencontrées

L'idée est de créer un réseau de techniciens, d'experts, de chercheurs pour partager les questionnements récurrents ou ponctuels. Cette communauté pourra échanger sur les réseaux sociaux et lors de l'organisation de séminaires et de journées thématiques.

Un centre de formation et de sensibilisation

Le PAU sera un lieu de formation à destination des techniciens et des métiers connexes. Il accueillera également des programmes plus experts nationaux ou internationaux.

L'objectif est aussi de transmettre les connaissances au grand public ; animation scolaires, mallettes pédagogiques, expositions, pourront y participer.

Un outil de labellisation

Une réflexion sera portée sur de potentiels labels pour les villes, les aménageurs et éventuellement les techniciens de l'arbre.

Un centre de R&D (avec un observatoire ?) et d'outils à destination des adhérents/ porteurs

Le PAU se veut une structure favorisant la recherche et la mise à disposition d'outils pour les gestionnaires de patrimoine arboré.

3 – Critères d'éligibilité

Cet AMI s'adresse à toute personne physique ou morale, entité publique comme privée, intéressée par la création du Pôle de l'arbre urbain et par tout ou partie de ses fonctions pressenties, et qui envisage de participer à son activité et/ou à son financement.

La réponse à cet AMI se fait par le biais d'un questionnaire en ligne (cf lien renseigné au début de ce document).

